



COMPTE RENDU

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 1^{er} avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer communal, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, RECASENS Bernard, DANTRESSANGLE Danielle, GELIS Angélique, MUR Marion, VAN de WALLE Nicole

Absents excusés : VALERY Benoit, SIMON Benjamin, PRADAL Vincent, ALBERO Patricia

Procurations :

VALERY Benoit donne procuration à LUCIEN Gérard

SIMON Benjamin donne procuration à RECASENS Bernard

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette

ALBERO Patricia donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle

Secrétaire de séance : GELIS Angélique

1) Compte rendu

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des décisions du Maire

La secrétaire de mairie indique qu'il n'y a pas eu de décision dernièrement en raison de la préparation budgétaire.

3) Délibération 2022-11 : Règlement pour l'utilisation du court de tennis communal

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un court de tennis de plus en plus sollicité par les habitants du village et des alentours. Cette mise à disposition de la structure a pour but de renforcer la cohésion au sein de la population, de contribuer au bien-vivre en milieu rural, et d'initier à la pratique du tennis. Afin de règlementer son accès et son utilisation, il convient d'instaurer un règlement.

Il donne lecture du règlement à M. RECASENS, 3^{ème} adjoint, auteur du projet qui a été validé par les avocats.

REGLEMENT POUR L'UTILISATION DU COURT DE TENNIS COMMUNAL

La Commune de TREILLES est propriétaire d'un court de tennis à ciel ouvert clos par un grillage et une porte à accès sécurisé par digicode situé sur la zone de loisirs, route des Corbières à TREILLES, destiné exclusivement à la pratique du tennis.

Par décision du conseil municipal en date du 01/04/22 il est décidé de mettre cette structure à disposition du public dans un but de cohésion au sein de la population, du bien-vivre en milieu rural, et de l'initiation à la pratique du tennis.

A cet effet, le règlement ci-dessous soumis et approuvé par le conseil municipal s'applique à toutes les personnes utilisant le court de tennis communal. Il protège tous les adhérents et leur permet de pratiquer en toute liberté leur sport. Ils sont tenus de le respecter et de le faire respecter.

Article 1 : Dénomination

La structure regroupant les utilisateurs et le matériel est dénommée "Treilles TENNIS". Un logo officiel est créé :



Elle est gérée exclusivement par les employés communaux de la Maison Villageoise.

Coordonnées :

Maison villageoise
6 place de la fontaine
11510 Treilles
04 68 44 38 13

L'adresse électronique dédiée à l'activité du tennis est : treillestennis@gmail.com

Article 2 : Inscription, conditions d'accès et tarifs

L'abonnement annuel est strictement réservé aux habitants des communes de TREILLES, CAVES et FEUILLA sur justificatif de domicile.

Les non-adhérents, à savoir les vacanciers et les habitants des communes non citées supra peuvent réserver des créneaux d'1 heure 30.

Tarif

Les prix des abonnements est fixé à :

- Adulte : 20€
- Couple : 35€
- Mineur : 10€
- Pack Famille (Parents+Enfants mineurs) : 40€

Pour les non-adhérents, le prix de la réservation est fixé à 5 euros (1 heures 30).

Le règlement des abonnements annuels et des réservations ponctuelles se font obligatoirement à la maison villageoise. Un justificatif d'assurance de responsabilité civile sera exigé pour les formalités d'inscription ou de réservation à l'heure.

Lors de l'inscription, le code d'accès est indiqué. Celui-ci sera changé mensuellement et communiqué aux adhérents par mail.

Article 3 : Conditions de réservation

Pour les adhérents à jour de leur cotisation, la réservation du court se fait uniquement par Internet sur le site "balle jaune", accessible à l'adresse suivante : <https://ballejaune.com/club/treillestennis>.

Les joueurs se connectent en utilisant un identifiant et un mot de passe. L'utilisation d'un faux nom de partenaire est interdite et susceptible de suspension des droits de réservation.

- Les créneaux horaires sont de 90 mn de 8h00 à 22h00, du lundi au dimanche.
- Les réservations ne pourront se faire que 48h à l'avance.
- Le créneau de réservation devra comporter obligatoirement deux noms (2 adhérents ou 1 adhérent + 1 invité dont le nom sera obligatoirement indiqué sur la réservation) ou un seul nom si la personne réserve pour une séance d'entraînement en solo.
- Un joueur ou plusieurs membres d'une famille ou groupe ne pourra pas opérer plus d'une réservation par jour.
- La commune se réserve le droit d'annuler des réservations en cas d'abus de réservation. De même, elle peut conserver des créneaux horaires pour les besoins suivants : Animations périscolaires ou scolaires, etc.

Pour les non-adhérents, lors du paiement, le code d'accès leur sera indiqué.

Invité : Chaque adhérent pourra jouer avec un non adhérent une seule fois par mois. Il indiquera dans la réservation le nom de la personne invitée. Celle-ci est sous l'entière responsabilité de l'adhérent.

Article 4 : Attitude, tenue et respect du site

Tous les utilisateurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur le court. Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué.

Il est interdit de dégrader les lieux et notamment de s'appuyer ou donner des coups sur les aménagements sportifs et la clôture.

Les diverses installations doivent être respectées. Boîtes, bouteilles, papiers etc. doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Toute dégradation ou danger doit être signalée à la maison villageoise.

Les enfants de moins de 15 ans ne doivent pas être laissés sans surveillance sur le court. Les membres accompagnés d'enfant sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Une attitude et une tenue correcte sont de rigueur sur le court. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis.

Il est interdit de boire de l'alcool, de fumer, de cracher dans l'enceinte du court.

Toute autre activité que le tennis (vélo, trottinettes, ballons ...) est formellement interdit.

La présence d'animaux domestiques est interdite dans l'enceinte du court.

Article 5 : Contrôle

Des contrôles seront opérés régulièrement par les services municipaux pour vérifier la bonne utilisation du court et le respect du règlement.

En cas de manquement au règlement intérieur, l'adhérent pourra se voir interdire temporairement ou définitivement la réservation et l'accès au court.

Article 6 : Avenant au règlement

Ce règlement intérieur pourra être révisé par délibération du Conseil Municipal de la commune de Treilles.

Afin de faciliter l'accès aux réservations, Monsieur RECASENS précise qu'il a ajouté sur le site de la Commune, le lien vers le site « *balle jaune* ». Il ne manque plus que le digicode à installer et la publicité pourra être lancée.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal

OUI cet exposé, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement proposé,

PRECISE que ce règlement sera mis à disposition à la Maison Villageoise et publié sur le site internet de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Délibération 2022-12 : Budget communal - Approbation du Compte Administratif 2021

Avant que le Maire ne sorte, Madame GERBER relève le montant du compte « *alimentation* » inscrit au CA : 16 546.51 €. Ces dépenses étant principalement imputées aux achats pour la Maison Villageoise (épicerie, bar), elle demande s'il ne serait pas judicieux de séparer les comptes dans un budget annexe.

Madame DANTRESSANGLE argumente en disant que cela donnerait plus de clarté aux dépenses et aux recettes, en rapport avec la régie. Une séparation des comptes permettrait de connaître la balance et de savoir si l'on génère des pertes ou des bénéfices.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas nécessaire ; grâce à la caisse enregistreuse, on sait parfaitement les recettes.

Pour apporter quelques précisions, la secrétaire de mairie admet que la question a été soulevée par le percepteur, mais comme les montants ne sont pas « importants » ET parce que nous ne sommes pas assujettis à la TVA, on peut continuer de fonctionner ainsi. De plus, les comptes sont correctement tenus par les agents en poste à la Villageoise avec des tableaux Excel.

Monsieur RECASENS ajoute que, même s'il est intéressant de savoir si l'on est en déficit, il faut prendre en compte une chose qui n'est pas quantifiable : le service rendu à la population.

Mesdames GERBER et DANTRESSANGLE précisent qu'elles ne remettent pas en question le service rendu, elles souhaitent simplement savoir s'il est possible de distinguer clairement les dépenses et les recettes générées par la Maison Villageoise.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'on fera bien une distinction, notamment avec les bons de commande.

Monsieur le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote de la délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GERBER Mariette, 1^{ère} adjointe, notamment chargée des finances, examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PREVISIONS	1 112 133.18 €	896 854.17 €	2 008 987.35 €
RECETTES			
<i>Réalisations</i>	839 896.35 €	681 689.65 €	1 521 586.00 €
DEPENSES			
<i>Réalisations</i>	776 751.75 €	309 663.09 €	1 086 414.84 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Excédent	63 144.60 €	372 026.56 €	435 171.16 €
RESULTAT à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRECEDENT			
Excédent	265 810.29 €	50 274.08 €	316 084.37 €
RESULTAT de CLÔTURE de l'EXERCICE 2021			
Excédent	328 954.89 €	422 300.64 €	751 255.53 €

Madame GERBER demande à la secrétaire de mairie d'apporter des informations complémentaires, notamment sur les restes à réaliser.

Elle propose ensuite faire le parallèle avec le compte de gestion de la perception pour vérifier qu'il y a bien concordance des chiffres.

Restes à réaliser en Investissement :

Dépenses : 226 194.20 €

Résultat CA 2021 :

Fonctionnement : + 328 954.89 €

Investissement : + 196 106.44 €

Hors de la présence de M. LUCIEN Gérard, Maire,

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) Délibération 2022-13 : Budget Lotissement - Approbation du Compte Administratif 2021

Le Maire est toujours absent pour ne pas prendre part au vote de la délibération.

Madame GERBER présente également le compte administratif du budget Lotissement 2021 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PREVISIONS	179 312.04 €	143 953.00 €	323 265.04 €
RECETTES			
<i>Réalisations</i>	0 €	0 €	0 €
DEPENSES			
<i>Réalisations</i>	0 €	0 €	0 €
RESULTAT de l'EXERCICE			
Excédent	35 359.04 €	-143 952.68 €	-108 593.64 €

Elle rappelle qu'il n'y a eu aucune vente réalisée depuis la dernière en 2018. En revanche, cette année, des ventes vont avoir lieu.

Résultat CA 2021 :

Fonctionnement : + 35 359.04 €

Investissement : - 143 952.68 €

Hors de la présence de M. LUCIEN Gérard, Maire,

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement 2021.

VOTE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

De retour, le Maire déclare qu'il y a eu, en début d'année, la vente de la parcelle 1438 et que nous avons déjà reçu les fonds. Une autre vente (parcelle 1390) est sous seing privé signé.

Le sujet de ce budget annexe a été abordé avec le percepteur pour savoir comment récupérer les recettes. La réponse est que nous pourrions clôturer ce budget dès lors où il restera moins de 3 lots : ce sera vraisemblablement le cas à la fin de l'année 2022. Les terrains restants pourront être basculés sur le budget principal et nous pourrions disposer des fonds comme recettes pour les investissements.

En outre, il annonce qu'il y aurait un beau projet à venir pour les lots qui ne seraient pas vendus. En effet, un couple de médecins généralistes envisage de venir s'installer à Treilles ; ils achètent une parcelle privée pour y construire leur habitation principale. Ainsi, d'ici 2 ans maximum, ils proposent d'exercer leur profession 5 demies-journées par semaine. Comme ils auront besoin d'un local, peut-être devra-t-on lancer une opération immobilière sur les lots 14 et 15 : un local pour eux et des appartements à louer. La question reste ouverte.

6) Délibération 2022-14 : Approbation des comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets – Communal et Lotissement – de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 de la Commune et du Lotissement Communal de Treilles,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) [Délibération 2022-15 : Budget communal - Affectation du résultat 2021](#)

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2021,

Constatant que ce compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	50 274,08 €	372 026,56 €	226 194,20 €	196 106,44 €
FONCT	265 810,29 €	63 144,60 €		328 954,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 : 328 954,89 €	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	328 954,89 €
Total affecté au compte 1068 :	0 €

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8) Délibération 2022-16 : Vote des taux des taxes locales 2022

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1636B sexies et 1639A

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales permettant de déterminer le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

Produit attendu	107 661.00 €
Autres taxes	14 637.00 €
Allocations compensatrices	12 350.00 €
DCRTP	110 025.00 €
FNGIR	210 414.00 €
Coefficient correcteur	-29 064.00 €
TOTAL	426 023.00 €

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du Maire,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 46,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51,43 %

AUTORISE le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

VOTE **POUR : 11** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

9) Délibération 2022-17 : Amortissements 2022

Monsieur le maire donne la parole à la secrétaire de mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2 27°, 28° et R 2321-1,

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement,

Considérant que la sincérité du budget de l'exercice exige que cette dépréciation soit constatée,

Vu la demande du Conseiller aux Décideurs Locaux précisant les amortissements à prévoir pour l'année 2022,

Considérant qu'il est établi chaque année un tableau qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget (dépense compte 6811 + recettes compte 28),

Considérant que les recettes d'investissement générées par les amortissements sont libres d'emploi : elles participent, comme toutes les autres ressources propres de la section d'investissement, au financement de l'ensemble des dépenses inscrites à la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'amortir les immobilisations selon le tableau ci-après et pour un montant total de : **33 451.23 €**.

Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeur brute	Amortissements constatés	VNC	Amortissement 2022
Documents d'urbanisme divers	31/12/2013	10 ans	257 189.29 €		257 189.29 €	25 718.93 €
ETUDE PLU de TREILLES	31/12/2021	10 ans	11 160.00 €		11 160.00 €	1 116.00 €
1er Avis enquête publique PLU 10-06-2015	30/07/2015	10 ans	697.20 €		697.20 €	69.72 €
2ème avis enquête publique PLU 24-06-15	30/07/2015	10 ans	673.20 €		673.20 €	67.32 €
2ème avis enquête publique PLU 25-06-15	30/07/2015	10 ans	446.45 €		446.45 €	44.65 €
Avis prolongation enquête PLU 22-7-15	30/07/2015	10 ans	354.48 €		354.48 €	35.45 €
Reprise élaboration du PLU	10/02/2017	10 ans	211.20 €		211.20 €	21.12 €
DISSOLUTION CCCM		15 ans	88 304.93 €	27 353.71 €	60 951.22 €	5 886.00 €
DISSOLUTION CCCM	01/01/2014	10 ans	3 501.50 €	1 057.77 €	2 443.73 €	350.00 €
Amortissement 2021	10/06/2021	10 ans	1 420.44 €		1 420.44 €	142.04 €
TOTAL AMORTISSEMENTS 2022						33 451.23 €

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les dotations aux amortissements 2022 à inscrire :

- en DF 042 au compte 6811 : 33 451.23 €,
- en RI 040 au compte 28 : 33 451.23 €

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10) Délibération 2022-18 : Budget communal - Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de présenter le budget.

Pour savoir ce qu'on peut dépenser, il convient de commencer par les recettes de fonctionnement qui se répartissent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 012,00		35 012,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	497 008,00		497 008,00
74	Dotations et participations	122 375,00		122 375,00
75	Autres produits de gestion courante	172 950,00	0,00	172 950,00
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	300,00	0,00	300,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		868 651,00	0,00	868 651,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	328 954,89
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 197 605,89
--	---------------------

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Connaissant les recettes, on peut envisager les dépenses, qui se répartissent ainsi :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	292 300,00		292 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	411 900,00		411 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	102 150,00		102 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	11 881,27	0,00	11 881,27
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	300,00	33 451,23	33 751,23
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		345 123,39	345 123,39
Dépenses de fonctionnement – Total		819 031,27	378 574,62	1 197 605,89

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 197 605,89
--	---------------------

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur RECASENS pose la question des dépenses réelles liées au personnel titulaire absent pour maladie, puisqu'il y a une atténuation de charge en recettes qui compense les dépenses.

La secrétaire de mairie s'excuse de ne pas avoir la réponse dans l'immédiat, mais se charge de faire un retour sur la question dès que possible.

Monsieur le Maire ajoute plusieurs remarques :

- Des démarches sont en cours avec le CDG11 pour savoir quels sont les devenirs (dans la collectivité) de ces personnes.
- Concernant les subventions aux associations, il propose de revoir le montant versé à certaines associations qui sont toujours présentes lors des diverses manifestations.

- Un projet culturel avec le Grand Narbonne pourrait voir le jour concernant la maison du rond-point de la Bade pour en faire un local dédié à la culture.
- Un projet de mutualisation des dépenses en rapport avec le scolaire, notamment la cantine, a été abordé avec le SIVOS. Ceci pourrait réduire nos charges de personnel.

Selon les prévisions on constate qu'il reste 345 123.39 € à affecter ; on bascule donc cette somme en recette d'investissement (du chapitre 023 au chapitre 021). On obtient alors les montants prévisionnels suivants :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 737,02	0,00	21 737,02
13	Subventions d'investissement	60 077,72	0,00	60 077,72
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	38 000,00	0,00	38 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	17 812,20	17 812,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 451,23	33 451,23
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		345 123,39	345 123,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 190,00		5 190,00
Recettes d'investissement – Total		125 004,74	396 386,82	521 391,56
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				422 300,64
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				943 692,20

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire apporte des données supplémentaires concernant une notification de subventions accordées par le Grand Narbonne pour les projets suivants :

- ✓ Extension du CT et de la maison de la chasse (49 350 €)
- ✓ Réhabilitation d'un logement en logement d'accueil et local associatif (40 457.14 €)
- ✓ Réfection des voiries (21 350 €)
- ✓ Aménagement de la place de la Fontaine (88 736.22 €)

Ces demandes avaient été faites dans le cadre des fonds de concours pour les projets répartis sur 2022-2026.

La secrétaire de mairie indique que ces montants ne figurent pas au BP 2022 mais seront inscrits l'an prochain comme restes à réaliser des sommes à recevoir.

Concernant l'emprunt de 38 000 € (pour la réhabilitation de logements), le Maire explique que c'est une prévision pour équilibrer le budget, mais qu'on ne devrait pas avoir à le faire, car plusieurs ventes de terrains sont prévues cette année.

Enfin, les dépenses d'investissement concernent en premier lieu le remboursement de la dette (il reste 3 emprunts), puis les opérations d'équipement (les nouvelles pour vote et les restes à réaliser sur celles votées en 2021) et une opération d'ordre :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 360,52	0,00	28 360,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	784 445,28		784 445,28
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	17 812,20	17 812,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	113 074,20	0,00	113 074,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	925 880,00	17 812,20	943 692,20

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	943 692,20
---	-------------------

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire fait remarquer que la dette a diminué (40 000 € en 2021, 28 360.52 € en 2022) : cela est dû à un crédit (pour la RD27) qui s'est terminé. Il annonce qu'il essaiera de renégocier 2 emprunts dont les taux sont élevés (+ de 5%).

Il donne des précisions sur les opérations d'équipement :

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)
LIBELLE : REFECTION Impasse de la Bade**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 12 756,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 756,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	12 756,00	0,00	0,00	0,00

Une subvention de 21 350 € du GN (mentionnée plus tôt dans le PV) a été accordée pour la réfection des voiries (rue de la Mairie y compris).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)
LIBELLE : Foyer

Pour information

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 25 823,72
13	Subventions d'investissement	0,00	25 823,72
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	15 823,72

Cette opération étant terminée, il convient de monter le dossier pour bénéficier des subventions accordées par la Région (10 000 €) et le Département (15 823.72 €).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : RENOVATION éclairage public

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 443,20	a 35 000,00	37 106,80	b 37 106,80	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 443,20	35 000,00	37 106,80	37 106,80	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 443,20	35 000,00	37 106,80	37 106,80	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 15 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 000,00

Cette opération concerne les rues du Lotissement communal, de l'impasse de la Bade et de la Petite Toscane. Une première subvention du SYADEN (15 000 €) a été accordée pour les travaux de 2021, une seconde du même montant sera accordée pour les travaux de 2022.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE : REFECTION Rue de la Mairie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 45 000,00	6 294,00	b 6 294,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	45 000,00	6 294,00	6 294,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	30 000,00	6 294,00	6 294,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00

A propos de la rue de la Mairie, les prévisions sont plus importantes que prévues, car suite à la venue récente d'une délégation du Grand Narbonne, il a été suggéré de donner du cachet à cette rue pour en faire une rue de référence.

Plus largement, une problématique de signalisation est soulevée, notamment concernant la circulation et le stationnement dans le Village. Certains points sont à l'étude cette année (accord cadre GAXIEU).

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1)
LIBELLE : REPRISE DU PLU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 160,00	a 15 840,00	30 750,00	b 30 750,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 160,00	15 840,00	30 750,00	30 750,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	11 160,00	15 840,00	30 750,00	30 750,00	0,00

Le montant inscrit cette année tient compte de l'acte d'engagement signé le 15/04/2021. (Coût total de l'opération : 57 750 €). A noter qu'une subvention de la Préfecture (8 000 €) a été versée en décembre pour l'élaboration du PLU.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 43 (1)
LIBELLE : EXTENSION Centre Technique et Maison de la Chasse

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 17 280,00	236 880,00	b 236 880,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	236 880,00	236 880,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	154 200,00	154 200,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	82 680,00	82 680,00	0,00

La possibilité d'un tout à l'égout (plutôt que 2 fosses) est envisagée pour la maison de la Chasse et le centre technique à cause des différents rejets (sang, huile, gazole). Une étude est en cours.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 44 (1)
LIBELLE : VIDEOPROTECTION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

La vidéoprotection est remise au budget (pour 4 caméras) car Treilles est la seule Commune du Grand Narbonne à ne pas en être équipée. Monsieur RECASSENS annonce qu'il ne portera pas ce projet cette année. Il est rappelé qu'il s'agit d'une première tranche et que la suite sera soumise au vote du Conseil municipal.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : Maison Villageoise

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 25 239,20	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	25 239,20	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	25 239,20	0,00	0,00	0,00

Les travaux de la Maison Villageoise avaient été mis en suspens car il faut casser 2 cloisonnements à l'étage pour faire une pièce de regroupement plus grande (le couloir fait perdre de la place)

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)
LIBELLE : RENOVATION Presbytère

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 63 079,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	63 079,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	63 079,00	0,00	0,00	0,00

La location du logement du Presbytère est envisagée pour une famille avec des enfants à partir de juin 2022.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : MARCHE à bon de commande GEOMETRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 820,00	a 0,00	17 319,01	b 17 319,01	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 820,00	0,00	17 319,01	17 319,01	0,00
2031	Frais d'études	5 820,00	0,00	17 319,01	17 319,01	0,00

Les études prévues à cette opération sont :

- La réfection de la rue de la Mairie
- L'accord-cadre voiries
- L'étude de faisabilité du « Balcon de BELLEVUE »
- L'étude de faisabilité des conteneurs enterrés (à l'entrée du Village, sur le parking du restaurant)

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 52 (1)
LIBELLE : WC AIRE DE LOISIRS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 12 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00

Les travaux reprennent pour Pâques. Il reste de la plomberie, de l'électricité et une modification pour le revêtement : carrelage plutôt que dalle en béton pour une question de facilité d'entretien.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 59 (1)
LIBELLE : Etude Plan d'eau LINAS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

Le site a récemment été nettoyé pour donner une vision plus claire de l'étendue. Les études en cours consistent à prévoir l'agrandissement du plan d'eau et l'accessibilité aux pompiers.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT parcours de santé

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	27 108,00	b 27 108,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	27 108,00	27 108,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	27 108,00	27 108,00	0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	19 254,00	
13	Subventions d'investissement		0,00		19 254,00	

Le parcours de santé sera financé par un mécénat (Q Energy, anciennement RES). Une partie est prise en charge par la Commune car il manquait des poubelles, des bancs et quelques équipements nécessaires à l'utilisation du site.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 62 (1)
LIBELLE : PVR Rue BELLEVUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	36 000,00	b 36 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00

La PVR de BELLEVUE concerne la viabilisation de 2 parcelles (env.1300 et 1600 m²) qui seront mise en vente au prix de 120 / 150 € le m².

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : VILLAGE DE NOËL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 673,20	b 15 673,20	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 673,20	15 673,20	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	15 673,20	15 673,20	0,00

Cette opération concerne l'achat des chalets, de la crèche, du père Noël. Un chalet reste sur la place pour l'été et servira d'annexe à la Maison Villageoise. Le deuxième chalet sera monté pour le 14 juillet sur la place du Bicentenaire.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT Terrasse restaurant

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00

Cette opération a été décidée en COMEX (commission exécutive) pour améliorer le cadre du seul commerce de la Commune.

Madame DANTRESSANGLE regrette que cette information n'ait pas été plus largement communiquée aux conseillers municipaux.

Une inauguration aura lieu à la fin des travaux (courant juin 2022)

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : REHABILITATION d'un logement en logement d'accueil

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	178 298,60	b 178 298,60	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	178 298,60	178 298,60	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	152 030,60	152 030,60	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	19 800,00	19 800,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	6 468,00	6 468,00	0,00

Le projet consiste en la réhabilitation de 2 appartements : 1 pour l'accueil de 1^{ère} urgences (possibilité de F3 au 2^{ème} étage pour l'accessibilité handicapés) et 1 à relouer (au 1^{er} étage). Il convient de prévoir un groupe de travail pour définir les conditions d'accueil rédigées dans un acte.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : REHABILITATION d'un Local communal

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 895,67	b 15 895,67	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 895,67	15 895,67	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	8 714,87	8 714,87	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	7 180,80	7 180,80	0,00

Prévu en dessous des logements à réhabiliter, son utilisation reste à redéfinir : associatif, bibliothèque...

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS et LOISIRS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

Le montant inscrit pour les équipements sportifs et de loisirs concerne le tennis, mais aussi les diverses dépenses (bancs, poubelles...) pour aménager les aires de loisirs.

Madame DANTRESSANGLE suggère l'achat d'un stock de raquettes et de balles pour l'école. Monsieur RECASSENS approuve et ajoute qu'en effet, il serait bien d'avoir un stock à disposition pour les personnes qui ne viendrait qu'occasionnellement.

VOTE POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire annonce qu'en raison du fonctionnement du GN, il faut prévoir 1 an à l'avance les projets. Pour cela, il a lancé 2 études pour 2023 / 2024 :

- Le rond-point à l'entrée de la Commune qui permettrait à un semi-remorque de faire demi-tour. Ce projet chiffrerait dans les 480 000 € : si la Commune prévoit bien les demandes de subvention, elle pourrait n'avoir qu'environ 200 000 € à payer.
- Les conteneurs enterrés à l'entrée du restaurant. L'emplacement est facile d'accès pour le camion et ce sera le point de collecte le plus important de la commune (1 conteneur enterré correspond à 6 conteneurs dans les rues). Le coût de cette opération se situe aux alentours de 40 000 € (20 000 € pour les conteneurs payés par le GN et 20 000 € de terrassement à charge de la Commune)

Le Maire procède à la lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

L. 2311-1 portant sur la définition du budget communal,

L.2311-2 portant sur les dépenses d'investissement,

L.2311-5 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos,

L.2312-1 portant sur la proposition du budget,

L.2312-2 portant sur le vote du budget,

et L.1612-4, portant sur l'équilibre budgétaire,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu la présentation budgétaire faite au conseil municipal réuni le 18 mars 2022,

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable, tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que, par délibération n°2020-31 du 31 juillet 2020, le Conseil municipal a confié des délégations au Maire en matière d'exécution budgétaire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le Budget Primitif 2022 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et par opération pour la section d'investissement.

APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 197 605.89 €	1 197 605.89 €
Section d'investissement	943 692.20 €	943 692.20 €
TOTAL	2 141 298.09 €	2 141 298.09 €

AUTORISE le Maire à prendre toute décision – dans les limites et les conditions fixées par la délibération n°2020-31 du 31 juillet 2020 – et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11) Délibération 2022-19 : Budget Lotissement - Vote du Budget Primitif 2022

Pour comprendre le fonctionnement d'un budget annexe de lotissement, il faut se rappeler que leur vocation est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte de la Commune.

La première phase est donc la viabilisation des terrains. Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 6015 (achat de terrains), 6045 (frais d'études) et 605 (travaux). Les travaux retracés dans le budget annexe de lotissement sont ceux qui sont indispensables à la viabilisation des terrains (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc..).

Lorsque toutes les dépenses ont été réalisées et, en tout état de cause à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges.

Cela se traduit par une dépense du **compte de stock (3555)** et une recette du **compte de variation de stock** en section de fonctionnement (**compte 7135**). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire entre sections à inscrire dans les chapitres globalisés 040 en investissement et 042 en fonctionnement.

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le Budget Primitif 2022 du Lotissement :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et par opération pour la section d'investissement.

APPROUVE le Budget Primitif 2022 du Lotissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 952.68 €	143 952.68 €
Section d'investissement	143 952.68 €	143 952.68 €
TOTAL	287 905.36 €	287 905.36 €

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12) Délibération 2022-20 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Trésorier Principal,

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de prendre en charge, au compte 6232, les dépenses pour l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que :

- ✓ Les achats divers, prestations, cocktails et repas offerts à la population lors des cérémonies officielles ou des fêtes de village,
- ✓ Les frais de restauration des élus municipaux lors de réunions de travail, conseils municipaux, meeting avec les partenaires extérieurs, manifestations organisées, afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales,
- ✓ Les frais occasionnés par les déplacements des élus municipaux ayant un impact direct avec l'intérêt de la commune (salon des maires...)
- ✓ Le règlement des factures des orchestres, sociétés, et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- ✓ La cotisation à la SACEM,
- ✓ La location de matériel lors des manifestations (podium, chapiteaux...)
- ✓ Les bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (mariages, naissances, décès, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires...)
- ✓ Les cartes cadeaux aux enfants (naissances et Noël)
- ✓ Les coffrets de Noël aux seniors et aux agents communaux
- ✓ Les animations diverses lors des fêtes de fin d'années (illuminations, manèges, aménagement du village de Noël...)

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

VOTE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13) Questions diverses

1. Eclairage sur la zone artisanale

Madame GERBER remonte une information qui lui a été transmise concernant le dernier réverbère de la zone artisanale qui ne fonctionne pas. Monsieur le Maire répond qu'il a été cassé par le vent et qu'il est commandé.

2. Absence des membres du CM

Monsieur RECASENS remarque que, bien qu'il y ait des procurations et des motifs recevables, il est dommage qu'il manque 4 personnes pour le vote du budget.

Madame DANTRESSANGLE propose de programmer les CM avec des dates arrêtées. Monsieur le Maire répond que cette solution n'est pas envisageable parce qu'on ne peut pas savoir à l'avance ce qu'il y aura à l'ordre du jour.

Séance levée à 22 h 22